AMAP du Potager

3 Place Dewailly **80 000 AMIENS**

Référent:

amap@amapdupotager.fr

Site: www.amapdupotager.fr



GAEC VANDOOLAEGHE

16 r Paul Grognier 80540 BOVELLES Certifiée AB depuis 1999 par Qualité Producteurs: Julien et Cédric Vandoolaeghe

2 03 22 38 90 18

Contrat d'engagement « Œufs » 10 Janvier au 12 Décembre 2019

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements des producteurs :

- Livrer tous les 15 jours des œufs frais issus de sa production du jour
- > Etre transparents sur les méthodes de travail.
- Etre présents aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'exploitation
- > Accueillir sur l'exploitation, les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant la saison d'engagement (inscription préalable).

Engagements de l'adhérent :

- ► Etre adhérent à l'association « Amap du Potager», cotisation annuelle de 12€.
- > Pré-payer tous les œufs pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses oeufs (trocpanier permet de revendre ou d'échanger ses œufs en écrivant un mail à trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).
- > Tous les œufs non retirés ne pourront être récupérés.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée(s) générale et exceptionnelles.

Engagements communs:

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou surproduction) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- > Aucune décision entrainant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

Œufs tous les 15 jours :

- A la signature du contrat, le consommateur décide du nombre d'œufs qu'il souhaite récupérer tous les 15
- Les 23 distributions sont fixées les jeudis suivants :

Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
10, 22	7, 21	7, 21	4,18	2, 16	13, 27	25	8, 22	05, 19	03, 17,31	14, 28	12

- Les œufs livrés sont ceux pondus le jour de la distribution : catégorie « A », calibre Moyen à Gros, issus de volailles élevées en plein air et nourries avec 90 % d'ingrédients d'origine agricole provenant de l'agriculture biologique et produits sur l'exploitation (sauf compléments de vitamines, minéraux et oligoéléments). L'exploitation est certifiée AB depuis 1999.
- > La saison débute le 10 Janvier 2019 et se termine le 12 Décembre 2019. Les 13 et 27 juin, des œufs BIO d'une autre exploitation seront distribués en raison du vide sanitaire.
- > Possibilité pour l'adhérent de retirer 1 à 2 distributions du contrat, en précisant les dates dès la signature du
- Le prix selon le nombre de distributions (1 œuf = 33 centimes d'euros) :

Nb distrib	Date début	6 œufs	10 œufs	12 œufs	18 œufs
23	10-janv	45,5	75,9	91,1	136,6
22	24-janv	43,6	72,6	87,1	130,7
21	07-févr	41,6	69,3	83,2	124,7
20	21-févr	39,6	66	79,2	118,8
19	07-mars	37,6	62,7	75,2	112,9
18	21-mars	35,6	59,4	71,3	106,9
17	04-avr	33,7	56,1	67,3	101,0
16	18-avr	31,7	52,8	63,4	95,0
15	02-mai	29,7	49,5	59,4	89,1
14	16-mai	27,7	46,2	55,4	83,2
13	13-juin	25,7	42,9	51,5	77,2
12	27-juin	23,8	39,6	47,5	71,3
11	25-juil	21,8	36,3	43,6	65,3
10	08-août	19,8	33	39,6	59,4
9	22-août	17,8	29,7	35,6	53,5
8	05-sept	15,8	26,4	31,7	47,5
7	19-sept	13,9	23,1	27,7	41,6
6	03-oct	11,9	19,8	23,8	35,6
5	17-oct	9,9	16,5	19,8	29,7
4	31-oct	7,9	13,2	15,8	23,8
3	14-nov	5,9	9,9	11,9	17,8
2	28-nov	4,0	6,6	7,9	11,9
1	12-déc	2,0	3,3	4,0	5,9

Merci <u>d'entourer le</u> tarif suivant :

- le nombre d'œufs
- et de distributions dans le tableau.

Si vous avez retiré des distributions du contrat, barrez les dates et prenez le tarif suivant le nombre d'œufs et de distributions souhaitées.

<u>Distribution</u>: Les jeudis de 17H30 à 19H30 dans les locaux e l'Auberge de Jeunesse. 30, square Friant les 4 Chênes à Amiens.

☐ J'autorise l'association à communiquer mes	Règlements aux producteurs:
coordonnées à d'autres adhérents de l'association.	
☐ Je m'inscris à trocpanier pour prendre les œufs d'un	☐ Espèces (merci de faire l'appoint)
autre adhérent en plus des miens, pendant ses absences	☐ Chèque(s) à l'ordre de Mr VANDOOLAEGHE

Nom: Prénom:

Adresse E-mail (en majuscule):

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accident de production....) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité de la perte d'un maximum de deux productions. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les producteurs.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à le

Nom et signature adhérent

(trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).

GAEC VANDOOLAEGHE

Producteurs: VANDOOLAEGHE

16, rue Paul Crognier 80540 BOVELLES Tél.: 03 22 38 90 18 Siret: 480 249 770 00011